Deux-Sèvres : l'association de sauvegarde des cimetières familiaux protestants a 25 ans

Publié le 26/04/2022 à 06:26 | Mis à jour le 26/04/2022 à 09:05

•

RELIGIONS
PAMPROUX

Suzette Favreau, secrétaire et trésorière adjointe de l'ASCFP, dans le cimetière familial de Prailles. Parmi les pins et les lilas, dix tombes réunissant cinq générations sont là.
© Photo NR

L'assemblée générale de l'ASCFP (Association de sauvegarde des cimetières familiaux protestants) a réuni, samedi 6 avril, au temple de Pamproux, une

cinquantaine de personnes venues des Deux-Sèvres, des départements voisins et au-delà. L'ASCFP compte 286 adhérents, assure l'entretien de 140 cimetières et regroupe un inventaire de 2.500 fiches. Les actions de l'association se cantonnaient à l'origine à l'ancien territoire protestant du Poitou ; elles dépassent aujourd'hui les limites du département et même celles de la région. À titre d'exemple, l'ASCFP a parrainé la création d'une association dans la Drôme. Et elle apporte son aide à des personnes extérieures à l'association habitant les régions protestantes du sud de la France. Le fonctionnement de l'association est assuré grâce au travail assidu de ses bénévoles, a souligné la présidente.

« Les cimetières protestants sont de plus en connus, estime l'ASCFP*, mais leur problématique peine à être prise en charge par la collectivité, du fait de leur caractère particulier et privé. S'il est certain qu'il y a un réel progrès dans leur préservation, il y a seulement quelques décennies beaucoup d'entre eux ont été détruits parce que jugés trop gênants pour la vente d'un terrain ou pour l'usage agricole. » « Aujourd'hui,* a fait remarquer la présidente de l'association Michèle Guéri-Langlois dans sa note de synthèse*, le code pénal est mieux connu et toute violation de sépulture punie par la loi. Il est vrai que depuis 25 ans l'ASCFP œuvre à la prise de conscience que ces cimetières appartiennent au patrimoine historique de notre région. »*

L'association accompagne également dans leurs démarches administratives les personnes désireuses d'être inhumées dans leur cimetière.

L'association met en ligne sur son site internet des fiches pratiques et son fil d'actualité : : www.ascfp.fr, e-mail : ascfp79@gmail.com

•